

APPENDICE 15 RESUME EXECUTIF: VOILIER INDOPACIFIQUE (2023)



Tableau 1. État du stock de voilier indopacifique (*Istiophorus platypterus*) de l'océan Indien.

| Zone ¹ | Indicateurs | | Détermination de l'état du stock 2023 |
|--|--|--------------------|---------------------------------------|
| Océan Indien | Captures 2022 ² (t) | 31 873 | 54% |
| | Captures moyennes 2018-2022 (t) | 32 386 | |
| | PME (1 000 t) (IC 80%) | 25,9 (20,8 – 34,2) | |
| | F _{PME} (IC 80%) | 0,19 (0,15 - 0,24) | |
| | B _{PME} (1 000 t) (IC 80%) | 138 (108-186) | |
| | F ₂₀₁₉ /F _{PME} (IC 80%) | 0,98 (0,65 – 1,42) | |
| B ₂₀₁₉ /B _{PME} (IC 80%) | 1,17 (0,94 – 1,42) | | |
| | B ₂₀₁₉ /B ₀ (IC 80%) | 0,58 (0,47 – 0,71) | |

¹ Les limites de l'évaluation de stock de l'océan Indien sont définies par la zone de compétence de la CTOI.

² Proportion des prises estimées ou partiellement estimées de 2022 par le Secrétariat de la CTOI : 38,5%

| Code couleur | Stock surexploité (B _{année} /B _{PME} < 1) | Stock non surexploité (B _{année} /B _{PME} ≥ 1) |
|---|--|--|
| Stock faisant l'objet de surpêche (F _{année} /F _{PME} > 1) | 7% | 39% |
| Stock ne faisant pas l'objet de surpêche (F _{année} /F _{PME} ≤ 1) | 0% | 54% |
| Pas évalué/Incertain | | |

Les pourcentages sont calculés en tant que proportion des dernières valeurs du modèle s'inscrivant dans chaque quadrant, en tenant compte des pondérations du modèle.

STOCK DE L'OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Aucune nouvelle évaluation du stock de voilier indopacifique n'a été réalisée en 2023, l'état du stock est donc déterminé sur la base de l'évaluation du stock de 2022 fondée sur JABBA (en utilisant les données jusqu'en 2019). Les méthodes limitées en données (C-MSY et SFA) appliquées au SFA en 2019 dépendent uniquement des données de captures qui sont très incertaines pour cette espèce et ont donné lieu à un état du stock déterminé comme étant incertain. Pour combler le manque d'indices d'abondance pour cette espèce, cette évaluation a intégré les données de fréquences de tailles afin d'estimer le ratio de potentiel de reproduction (SPR) annuel. Les estimations annuelles normalisées du SPR ont été supposées être proportionnelles à la biomasse et incorporées comme indice d'abondance relative dans le modèle JABBA (en supposant qu'il n'y ait pas de tendances dans le recrutement annuel à long terme). Il s'agit d'une technique novatrice appliquée pour combler le manque de données sur l'abondance du SFA. Les résultats indiquent qu'il y a eu une réduction de 41% du SPR depuis 1970. B/B_{PME} a décliné de façon régulière à partir du début des années 1980, tandis que F/F_{PME} a progressivement augmenté à partir de 1980, atteignant un maximum en 2018 à 1,1. L'estimation la plus récente (2019) de B/B_{PME} était de 1,17,

tandis que celle de F/F_{PME} était de 0,98. Au vu des preuves disponibles en 2022, l'état du stock de voilier indopacifique est considéré comme *n'étant pas surexploité* et *ne faisant pas l'objet de surpêche* (Tableau 1; Fig. 3).

Perspectives. Les captures ont dépassé la PME estimée depuis 2013 et les captures actuelles (une moyenne de 31 593 t ces 3 dernières années, 2019-2021) sont nettement supérieures à l'estimation actuelle de la PME de 25 905 t. L'augmentation des captures et de l'effort de pêche des pêcheries côtières de filet maillant et de palangre ces dernières années suscite de vives préoccupations pour le stock de l'océan Indien, mais on ne dispose pas d'informations suffisantes pour évaluer l'effet que cela aura sur cette ressource. Il convient également de noter que les prises de 2020 et 2021 dépassent la limite de capture prescrite dans la [Résolution 18/05](#) (25 000 t).

Avis de gestion. Les limites de captures fixées dans la [Résolution 18/05](#) ont été dépassées pendant deux années consécutives depuis 2020. Même si le stock se situe dans le quadrant vert de Kobe, il est recommandé que la Commission étudie la mise en œuvre et l'efficacité des mesures incluses dans cette Résolution et envisage l'adoption de mesures de conservation et de gestion supplémentaires. La Commission devrait prévoir des mécanismes visant à s'assurer que toutes les pêcheries concernées ne dépassent pas les limites de capture. Il est justifié de mettre l'accent sur la recherche visant à élaborer de potentiels indicateurs de PUE pour les pêcheries côtières de filet maillant et de palangre et d'étudier plus avant les approches d'évaluation des stocks pour les pêcheries limitées en données. Compte tenu des données limitées déclarées pour les pêches côtières et de l'importance des pêches sportives pour cette espèce, des efforts doivent être déployés pour combler ces lacunes d'informations. L'absence de registres de captures dans le golfe Persique devrait également être examinée afin d'évaluer le degré d'épuisement localisé dans les zones côtières de l'océan Indien.

Les points clés suivants devraient également être notés :

- **Production maximale équilibrée (PME) :** L'estimation pour le stock de l'océan Indien est de 25 905 t.
- **Points de référence provisoires :** Bien que la Commission ait adopté des points de référence pour l'espadon dans la [Résolution 15/10](#) *Sur des niveaux de référence-cibles et -limites et sur un cadre de décision*, de tels points de référence provisoires n'ont pas été définis pour le voilier indopacifique.
- **Principales pêcheries (capture annuelle moyenne 2018-2022) :** Le voilier indopacifique est capturé au filet maillant (71,4%), suivi de la ligne (24,4%) et de la palangre (3,2%). Les captures restantes réalisées avec d'autres engins ont contribué à hauteur de 1% aux captures totales ces dernières années (Fig. 1).
- **Principales flottilles (capture annuelle moyenne 2018-2022) :** la plupart des captures de voilier indopacifique sont attribuées aux navires battant le pavillon de la R.I d'Iran (41,6%) suivie de l'Inde (23%) et de la République unie de Tanzanie (6,7%). Les 31 autres flottilles capturant le voilier indopacifique ont contribué à hauteur de 28,7% aux captures totales ces dernières années (Fig. 2).

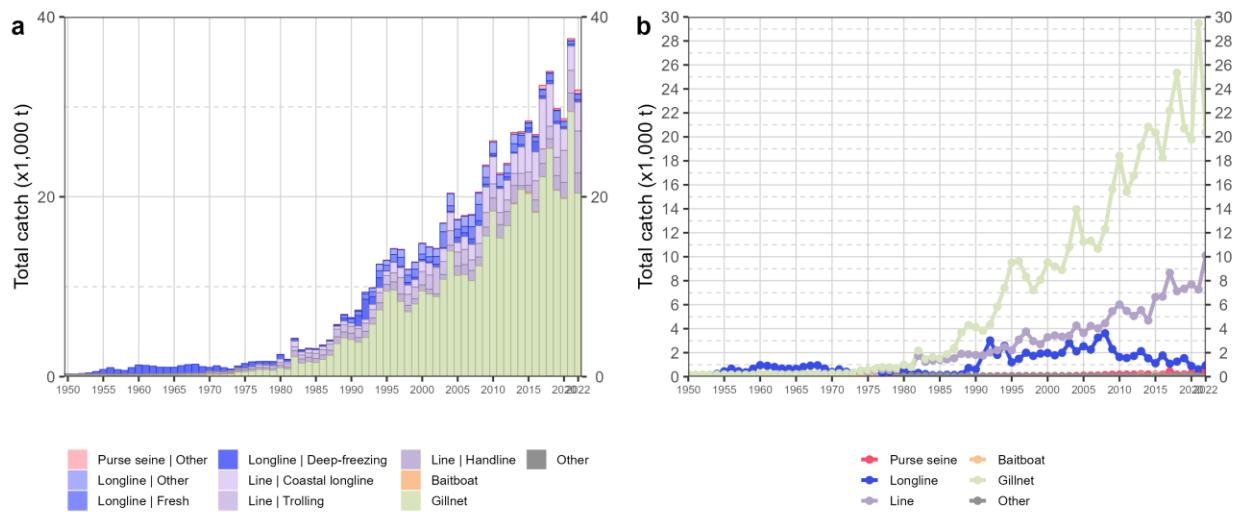


Fig. 1. Séries temporelles annuelles (a) des captures nominales cumulées (en tonnes, t) par pêcherie et (b) des captures nominales individuelles (en tonnes, t) par groupe de pêcheries, pour le voilier indopacifique au cours de la période 1950-2022. Palangre | autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre: tous les autres engins de pêche

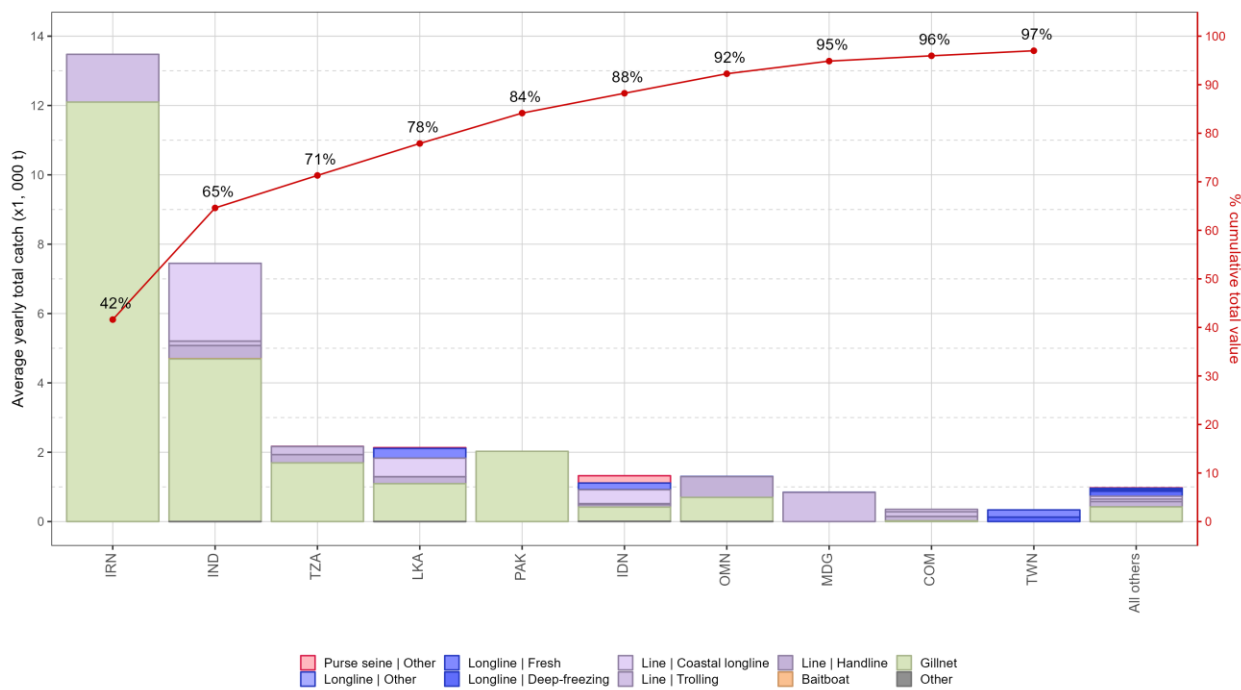


Fig. 2. Captures annuelles moyennes (en tonnes, t) de voilier indopacifique, par flottille et pêcherie, entre 2018 et 2022, indiquant les captures cumulées par flottille. Palangre | autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre: tous les autres engins de pêche

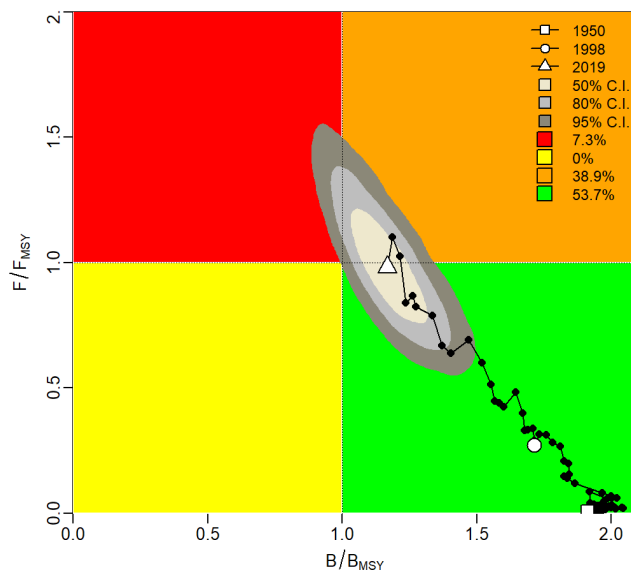


Fig. 3. Voilier indopacifique : Diagramme de Kobe montrant les trajectoires estimées (1950-2019) de B/B_{PME} et F/F_{PME} . Les différentes zones ombrées grises indiquent les intervalles de crédibilité de 50%, 80% et 95% pour la dernière année de l'évaluation. La probabilité que les points de la dernière année se situent dans chaque quadrant est indiquée dans la légende de la figure.

Tableau 2. Résumé des quantiles de la distribution a posteriori présentes sous forme de médianes de la distribution a posteriori marginale et intervalles de crédibilité de 95% associés des paramètres pour l'évaluation JABBA du voilier indopacifique de l'océan Indien.

| <i>Estimations</i> | <i>Médiane</i> | <i>2,5%</i> | <i>97,5%</i> |
|-----------------------|----------------|-------------|--------------|
| K | 276 803 | 215 921 | 371 953 |
| r | 0,375 | 0,293 | 0,476 |
| ψ (<i>psi</i>) | 0,964 | 0,827 | 0,999 |
| σ_{proc} | 0,052 | 0,034 | 0,088 |
| F_{PME} | 0,188 | 0,146 | 0,238 |
| B_{PME} | 138 402 | 107 961 | 185 977 |
| PME | 25 906 | 20 789 | 34 168 |
| B_{1959}/K | 0,956 | 0,801 | 1,084 |
| B_{2019}/K | 0,584 | 0,472 | 0,709 |
| B_{2019}/B_{PME} | 1,167 | 0,944 | 1,417 |
| F_{2019}/F_{PME} | 0,982 | 0,65 | 1,421 |